

**Quatrième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines,
antipersonnel et sur leur destruction**

30 septembre 2019

Original: français

Oslo, 26-29 novembre 2019

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Examen des demandes des États parties prévues à l'article 5

**Demande de prolongation du délai pour achever la
destruction des mines antipersonnel conformément à l'article
5 de la Convention**

Résumé

Présenté par le Tchad

1. C'est en 1987, après le retrait des troupes Libyennes du Nord du Tchad, dans les régions du Borkou Ennedi Tibesti (BET), zone connue sous le nom de Bande d'Aozou et revendiquée par la Libye, que le Gouvernement du Tchad a découvert l'ampleur de la pollution par mines et par restes explosifs de guerre (REG) de cette zone qui couvre environ le quart du pays et qui venait s'ajouter à une pollution plus ancienne et touchant à des degrés divers tout le territoire national.
2. Entre 1999 et 2001, une enquête d'impact socio-économique sur la présence de mines terrestres (LIS) est mise en œuvre par l'organisation non gouvernementale (ONG) Handicap International (HI) et le Survey Action Centre. En raison des contraintes liées à l'insécurité au Nord, l'étude ne peut être conduite dans le département du Tibesti qui est reconnu comme un des départements les plus affectés par la contamination par les mines et REG. Cette enquête était un excellent outil d'appréciation initiale mais elle a montré ses limites quant à la connaissance exacte des lieux et des contours des zones affectées. A cet effet, le Haut-Commissariat National de Déminage (HCND) a commencé à mettre en œuvre des enquêtes techniques permettant d'identifier de manière précise le niveau de contamination afin de compléter les données collectées lors du LIS.
3. De 2010 à 2012, le Tchad réalise une enquête technique sur la totalité du pays à l'exception du département du Moyen Chari et de la partie Nord du Tibesti. Outre le Tibesti, les résultats confirment que les deux autres départements les plus affectés sont l'Ennedi et le Borkou. Tibesti : 36 zones, Borkou : 24 zones et Ennedi : 4 zones. Les résultats du LIS et ceux de l'enquête technique de 2010 à 2012 montrent que les secteurs à risque couvrent une superficie totale de 61,231,143 mètres carrés.
4. Entre 2014 et 2016, le projet PADEMIN, financé par l'Union européenne, est mis en œuvre par un consortium composé de HI et Mines Advisory Group (MAG). Ce projet a permis au Tchad de déployer des équipes dans les régions du sud (Moyen Chari) et du nord (Borkou et Tibesti) pour réaliser des enquêtes non-techniques et techniques, des missions d'éducation au risque, des opérations de déminage et de dépollution ainsi qu'un appui au HCND.
5. Pendant la durée du projet PADEMIN, MAG remet à disposition 15 zones, 8 dans le Borkou, 5 dans le Tibesti, une dans le Wadi Fira et une dans le Moyen Chari pour une



surface totale de 1,116,369 mètres carrés. De ces 15 zones, 6 ont été déclassées, 2 ont été réduites, 6 déminées et une remise à disposition sans précision d'activités. Durant ces opérations, 7 mines antipersonnel et 276 autres engins explosifs ont été découverts et détruits.

6. En octobre 2017, est lancé le Projet d'appui au déminage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables dans le Nord et l'Ouest du Tchad (PRODECO). Le PRODECO est mis en œuvre par un consortium d'ONG internationales HI (leader), MAG, l'Association Fédération Suisse de Déminage (FSD) France et une ONG nationale tchadienne, leSecours Catholique et Développement (SECADEV). L'objectif spécifique du projet et d'assurer un appui au déminage, à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables dans le Nord et l'Ouest du Tchad. Au travers du PRODECO, le Tchad déploie des équipes dans le Tibesti, le Borkou, l'Ennedi Ouest et la région du Lac.

7. Depuis octobre 2017, également dans le cadre du PRODECO, le service gestion de l'information du HCND bénéficie d'un conseiller technique avec lequel il a été possible de commencer à « dépeussier » la base de données. Le travail entrepris aura permis de définir un nombre fiable de zones dangereuses par mines, 137, de définir qu'il existe encore 60 zones qui ont besoin d'une enquête complémentaire. Aujourd'hui, la base dénombre 137 zones soit une augmentation de 18% par rapport à 2013 (113 zones soupçonnées dangereuses en 2013). La différence s'explique notamment par la prise en compte des résultats des enquêtes non techniques réalisées lors de PADEMIN et du travail de mise à jour qui a commencé avec le projet PRODECO.

Zones dangereuses ouvertes

Région	Superficie des zones dangereuses ouvertes par région			Nombre de zones ouvertes par région		
	Mine	REG	Total	Mine	REG	Total
Borkou	22,786,314	2,637,029	25,423,343	39	18	57
Chari-Baguirmi	241		241	1		1
Ennedi	16,450,551	74,204	16,524,754	7	6	13
Lac		872	872		5	5
Moyen Chari	45,098	3,094,615	3,139,713	1	11	12
Salamat		593	593		6	6
Sila		6,005	6,005		5	5
Tibesti	72,695,838	34,077	72,729,915	89	5	94
Wadi Fira		662	662		1	1
Total	111,978,042	5,848,057	117,826,099	137	57	194

8. A l'horizon 2020, le HCND devrait pouvoir détenir une base de données capable de fournir des informations fiables et donc devenir l'outil d'aide à la décision dont il a besoin pour sa coordination.

9. Concernant la partie Nord du pays, à la frontière entre le Tchad et la Libye à Zouarké, la présence d'un champ de mines du même type que celui de Ouadi Doum dans sa configuration, c'est-à-dire des lignes de mines antichar protégées par des mines antipersonnel, a été confirmée par l'ONG MAG lors du projet PADEMIN. Le recensement de ce champ de mines et des lignes de protection n'a pas été possible durant l'enquête technique. Les accès sont bloqués par la présence de points minés posés de façon anarchique.

10. Quant à la Partie Sud du pays, frontalière avec la République Centrafricaine, elle doit faire l'objet d'une enquête technique au plus vite afin de confirmer l'éradication de la problématique mines antipersonnel. Cette opération sera mise en œuvre en fonction de la

disponibilité des fonds. La région avait été identifiée lors de l'enquête non technique réalisée par HI lors du projet PADEMIN. Elle se situe aux abords de la commune d'Ikea.

11. Depuis 2014, le projet PADEMIN a permis la mise en place de marquage permanent dans le Tibesti notamment le long de la route Bardaï – Aouzou. De plus, les sites qui ont fait l'objet d'enquêtes techniques et où la présence de mines est avérée ou fortement suspectée, ont fait systématiquement l'objet d'un marquage conventionnel à l'aide de tresse de marquage et de panneaux mines en langues française et arabe. Ces mesures ont été mis en place avec un accompagnement des populations à risque vivant à proximité.

12. Les ressources mises à disposition en soutien du progrès pendant la période 2014-2019, à 26,573,340 \$US. La contribution financière nationale a été de 8,087,845,000 XAF soit 13,591,100 \$US, ce qui représente 52% du montant total alloué.

13. Également, à ce jour, le HCND a en sa possession 69 plans de pose libyens de zones contaminées par mines. Ces plans de pose concernent principalement les régions du Tibesti et de l'Ennedi. Si les opérateurs sont amenés à travailler sur des zones concernées par ces plans, les données importantes seront traduites afin de fournir aux opérateurs toutes les informations nécessaires pour que le travail puisse être réalisé avec le plus grand niveau de sécurité.

14. Vingt-deux ans après la fin du conflit qui a opposé le Tchad à la Libye, les mines antipersonnel et autres engins explosifs de guerre continuent à tuer et mutiler les populations sédentaires et nomades, en particulier dans le nord du pays, dans les départements du Borkou, Ennedi et Tibesti, et demeurent un véritable obstacle au développement de cette région. Les mines constituent un obstacle majeur pour l'accès aux infrastructures telles que les habitations, les routes, les pâturages, les points d'eau, les plantations agricoles irriguées, les terres non agricoles ainsi que le développement du tourisme et la recherche minière.

15. Selon la base de données IMSMA existante au HCND, on dénombre 165 victimes entre 2014 et 2019 suite aux accidents de mines ou REG.

16. Les opérations de déminage au Tchad reposent sur des Normes Nationales de Déminage qui sont en conformité avec les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM), et adaptées aux réalités du pays sur le plan géographique et de l'équipement. Entre 2014 et 2016, la norme nationale sur les procédures de remise à disposition des terres a été actualisée.

17. En 2017, au terme d'une restructuration voulue par les hautes autorités du pays, l'effectif du HCND est passé de 712 à 320. Le 10 juin 2019, un décret prévoit la réorganisation du HCND en 4 Directions: 1) Opérations et Logistique Technique, 2) Planification, de suivi de projets et Assistance aux Victimes, 3) Affaires Administratives, Financières et du Matériel, et 4) Formation et des Ressources humaines.

18. Le Tchad dispose de 4 Centres régionaux et de 2 sous-centres. Chaque Centre régional a 17 personnels et 10 agents pour les sous-centres. A ce jour, le HCND dispose de 160 démineurs dont 54 sont sous-contrat avec les opérateurs HI et MAG.

19. Jusqu'en 2017, le HCND était doté d'une capacité opérationnelle capable de mettre en œuvre des projets dans le cadre du programme national. Cependant, l'absence de financement a contraint l'État tchadien à mettre en stand-by cette capacité pour se concentrer sur la gestion et la coordination du programme national.

20. Un certain nombre de difficultés subsistent et contrarient de façon récurrente les avancées et les progrès que le Tchad doit accomplir, elles sont d'ordre suivant:

- (a) Insuffisance des ressources financières face à l'ampleur du problème;
- (b) Conditions météorologiques défavorables plusieurs mois par an;

(c) Insécurité dans l'Est et les régions du Nord, notamment dans le Tibesti. Cette région fait face à des troubles sporadiques impliquant les orpailleurs, des trafiquants et l'armée tchadienne. Actuellement, hormis le long de la frontière avec la Libye qui reste jusqu'à présent une zone militaire, la région est sous contrôle;

(d) Géographie: la superficie importante du pays, les voies de communication peu développées ainsi que l'emplacement des zones les plus minées dans des endroits sans routes bitumées rendent les conditions de travail difficiles;

(e) Les informations contenues dans la base de données se sont révélées incomplètes et difficilement exploitables;

(f) Une mauvaise gestion des ressources financières et humaines au niveau du HCND ont affecté les activités de mobilisation de ressources et la planification des opérations;

(g) L'action contre les mines au Tchad a manqué de vision stratégique, de planification opérationnelle, de coordination et de cohésion dans son action. Cette situation a engendré, tant au niveau national qu'international une perte de crédibilité et de confiance des partenaires et une diminution des soutiens financiers.

21. Depuis 2014, le Tchad bénéficie d'un soutien financier de l'Union européenne, à travers le projet PADEMIN jusqu'en 2016 et le projet PRODECO, depuis 2017. Les contributions financières internationales sont prévues pour la mise en œuvre de projets sur le terrain et également l'appui institutionnel. Les contributions financières nationales sont, quant à elles, prévues pour le paiement des rémunérations des personnels du HCND ainsi que les frais de fonctionnement.

22. L'extension de six ans précédemment accordée avait pour objectif de permettre au Tchad de procéder au déminage et à la dépollution des zones recensées lors des enquêtes techniques réalisées entre 2010 et 2012, poursuivre les enquêtes techniques et non techniques, afin de collecter des données solides pour consolider la base de données nationale du HCND. Le travail effectué sur le terrain durant la période en cours aura permis de clarifier concrètement les besoins du Tchad en termes de déminage, de dépollution, mais également en termes d'enquête techniques et non technique. La prolongation requise par le gouvernement porte sur une période de cinq ans jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

23. Les activités planifiées pendant l'extension sont les suivantes: dans la région du Borkou: enquête non technique, enquête technique et déminage dans 39 zones, de janvier 2020 à septembre 2021, dans la région de Chari Baguirmi: enquête non technique, enquête technique et déminage dans une zone, de janvier à septembre 2021, dans la région de l'Ennedi: enquête non technique, enquête technique et déminage dans 7 zones, de juillet 2020 à décembre 2024, dans la région du Moyen-Chari: enquête non technique, enquête technique et déminage dans une zone de janvier 2020 à septembre 2021, dans la région du Tibesti: enquête non technique, enquête technique et déminage dans 89 zones de janvier 2020 à décembre 2024, sujet à la stabilité du contexte sécuritaire.

24. Actuellement seules les organisations HI et MAG œuvrent au Tchad et il n'y a pour l'instant aucune visibilité quant à un « renfort » avec un 3^{ème} opérateur qui pourrait venir augmenter la capacité. Les durées pour les activités jusqu'à septembre 2021 seront couvertes par le projet PRODECO. Au-delà, une recherche de financement est nécessaire et pour laquelle une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources a été développée.

25. Le montant total estimé pour cette demande de prolongation, en ce qui concerne les opérations de déminage et de dépollution, les enquêtes non techniques et techniques ainsi que l'appui institutionnel et les renforcements des capacités du HCND, s'élève à 34 millions de US\$, c'est-à-dire en moyenne à 6,8 millions d'US\$ par an. La contribution financière du Tchad, sera réservée exclusivement au paiement des salaires et des frais de fonctionnement du HCND, celle-ci est prévue à hauteur de 537,000 US\$ par an. La mobilisation des ressources additionnelles auprès des bailleurs internationaux (et éventuellement du secteur commercial) est de 3 millions d'US\$ par an. Pour ce faire, deux réunions de plaidoyer sont prévues avec les bailleurs; l'une à Yaoundé au Cameroun et une autre à Khartoum au Soudan.

26. Les objectifs du plan stratégique, et par conséquent la durée de la demande de prolongation, sont réalistes sous réserve que des ressources financières soient mises à dispositions, de manière constante, au niveau national et international.

27. Les facteurs de risques qui pourraient avoir une influence négative sur la réalisation du plan sont les suivants: a) Facteurs humains: renouvellement des personnels clés du HCND; b) Manque de financement au niveau national et international, etc.) Insécurité et conflits.
